

Dans le cadre de la *Loi sur les services en français*, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie s'engage à "*favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone*". Dans cette optique, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie met à disposition divers programmes de financement.

Le programme **Projets communautaires acadiens et francophones** est destiné à soutenir des projets qui ont un impact positif pour la communautés acadienne et francophone. Les secteurs visés peuvent être variés (par exemple : la langue, la culture et la jeunesse).

Pour l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, il est essentiel de soutenir les Acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse à travers des projets communautaires innovants et démontrant la vitalité de nos communautés.

Si vous avez des questions à propos de votre projet, veuillez contacter l'agente de gestion de programme :

Laura Huynh Lê

laura.le@novascotia.ca

Office des affaires acadiennes et de la francophonie

1741, rue Brunswick 3^e étage
C.P. 682 Halifax (N.-É.) B3J 2T3
902-240-1471

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Demandeurs:

- a) Sociétés/coopératives à but non lucratif enregistrées en Nouvelle-Écosse
- b) Organismes canadiens de bienfaisance enregistrés opérant activement en Nouvelle-Écosse
- c) Établissement éducatif

GUIDE

Exemples d'activités éligibles

- Événements (culturel, jeunesse...)
- Ateliers / formations
- Sites web, logos
- Développement d'outils promotionnels
- Développement de jeux
- Développement de vidéos ou balados

Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive. Si vous avez une idée qui n'est pas mentionnée ci-dessus, vous pouvez contacter notre Office pour en discuter.

Exemples de frais non-éligibles

- Salaires et avantages sociaux (employés réguliers)
- Traduction et interprétation
- Location de véhicules
- Meubles et fournitures
- Nourriture et boissons (alcooliques et non-alcooliques)
- Construction/rénovations
- Frais de déplacement et de logement
- Projets uniquement liés à l'impression de matériel
- Frais engagés avant le dépôt de la demande

****NOUVEAU - Paramètres de financement ****

! Le montant demandé à l'Office ne dépassera pas un maximum de 25 000\$.

! La contribution de l'Office ne peut pas dépasser 80% du coût total du projet.

! Le demandeur doit donc apporter une contribution d'au moins 20% du coût total du projet. Le demandeur peut utiliser des fonds municipaux/fédéraux, des fonds provinciaux d'autres programmes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et des dons en espèces ou en nature comme attribution.

CALENDRIER

L'appel d'offres est ouvert du 1^{er} avril 2025 jusqu'à écoulement des fonds avec comme date limite le **12 décembre 2025**.

PROCÉDURES ET DÉROULEMENT

Chaque demande sera revue et évaluée au fur et à mesure et ce jusqu'à épuisement des fonds disponibles pour l'exercice financier en cours. Nous vous recommandons de soumettre votre demande de financement au moins 40 jours ouvrables (2 mois) avant le début de votre projet. Veuillez prendre en considération que les frais engagés avant de recevoir l'approbation de la demande ne sont pas remboursables.

Important : Le dépôt d'une demande **ne garantit pas le financement**.

Rappel : Si votre organisation a un rapport final en retard, aucun versement de fonds ne sera effectué pour toute(s) subvention(s) approuvée(s) par le ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine ou par Arts Nouvelle-Écosse, et ce, jusqu'à la réception et l'approbation du rapport.

SOUSSION D'UNE DEMANDE

Veillez noter que nous vous encourageons à nous contacter avant la soumission de votre demande afin d'échanger sur votre idée de projet et de vous soutenir tout au long du processus.

- **Étape 1 : Déterminer votre éligibilité**

Consultez la section Critères d'éligibilité (ci-dessus).

- **Étape 2 : S'assurer de déposer la demande en tenant compte des délais de traitement (entre 6 et 9 semaines)**

Consultez la section Procédures et déroulement (ci-dessus).

- **Étape 3 : Rédiger la demande selon les critères requis**

Les documents à remplir sont les suivants :

- Formulaire de demande
- Budget (NOUVEAU! La contribution de l'Office ne peut pas dépasser 80% des coûts totaux du projet et ne dépassera pas un maximum demandé de 25 000\$).

- **Étape 4 : Envoyer votre demande**

Envoyez le formulaire et le tableau du budget par courriel à Laura Huynh Le : Laura.Le@novascotia.ca

- **Étape 5 : Recevoir l'accusé de réception et attente de la décision sur votre demande de financement**

Nous vous contacterons si nous avons des questions et une fois qu'une décision aura été prise au sujet de votre demande.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Votre demande de financement sera évaluée selon les critères suivants :

- La description du projet est claire et concise
- Les objectifs décrits démontrent bien la contribution pour l'épanouissement et la vitalité de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse
- La description des résultats attendus (question 3) dans le formulaire fait référence à des indicateurs de rendements (chiffres, pourcentages, comparaison entre la situation avant le projet et la situation attendue après le projet, etc.)
- La construction du budget :
 - Les prévisions budgétaires sont exhaustives;
 - La contribution de l'Office ne peut pas dépasser 80% des couts totaux du projet et ne dépassera pas un maximum demandé de 25 000\$;
 - Les détails du type de dépense sont clairement mentionnés;

- L'optimisation des ressources est claire, les dépenses sont justifiées et raisonnables;
- Toutes les contributions sont clairement indiquées et réalistes (demandeur, partenaires et autres sources
- Les dépenses mentionnées sont éligibles au Programme des projets communautaires acadiens et francophones.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA RECONNAISSANCE

Les bénéficiaires d'un financement se doivent de reconnaître la contribution du gouvernement provincial.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page suivante:

<https://cch.novascotia.ca/fr/support4culture/lignes-directrices-sur-la-reconnaissance>